



ANNEXE 2 – ANNEXE FINANCIER

A - AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS :

- Homologation d'un tournoi par journée ou week-end	38.00€
- Engagement en Coupe Départementale	15.00€
- Engagement U13 football à 9	15.00€
- Engagement U11 football à 8	15.00€

B - AMENDES - PENALITES FINANCIÈRES :

- Licence manquante	8.00€
- Absence de délégué	7.00€
- Feuille de match (retard, irrégulière, etc...) (Coupes, championnats...)	9.00€
- Feuille de Match Informatisée (2 ^{ème} non-utilisation)	100.00€
- Non envoi feuille de match après deux réclamations	51.50€
- Etablissement feuille de match complaisance	300.00€
- Fraude	300.00€
- Joueur suspendu participant à une rencontre	45.00€
- Inscription sur la feuille de match d'un joueur ou dirigeant non licencié	100.00€
- Absence à l'Assemblée Générale du District	10.00€/voix
- Refus de régler ou non-paiement d'un arbitre officiel désigné	50.00€
- Réclamation fondée, club obtenant gain de cause, remboursement de	43.50€
- Réclamation fondée, club fautif	43.50€
- Annulation de l'engagement après parution des calendriers :	102.00€
- Caution pour nouveau club	150.00€

C - FORFAITS

CHAMPIONNATS

SENIORS (Excellence, 1ère et 2ème division), CDM et ANCIENS

1er forfait	31.00€
2ème forfait	37.50€
3ème forfait induisant le forfait général	41.50€
Forfait général après parution du calendrier	72.00€

SENIORS 3 et 4ème

1er forfait	24.00€
2ème forfait	27.50€
3ème forfait induisant le forfait général	33.50€
Forfait général après parution du calendrier	57.00€

JEUNES

1er forfait	24.00€
2ème forfait	27.50€
3ème forfait induisant le forfait général	33.50€
Forfait général après parution du calendrier	57.00€



Le barème de l'amende est triplé lors des trois dernières rencontres de championnat, même en forfait avisé

COUPES

<i>Tours qualificatifs</i>	30.00€
Demi-finale	152.00€
Finale	400.00€

Tout forfait en finale sera sanctionné d'un refus d'engagement pour l'équipe concernée en Coupe 93 pour la saison suivante

D - FRAIS DE DOSSIERS (*)

- Réclamations, Evocations (District et Ligue)	43.50€
- Appel District (Comité d'Appel)	64.00€
- Appel Ligue (Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes)	64.00€
- Appel District (Cion Départementale d'Appel)	122.00€
- Appel Ligue (Cion Régionale d'Appel)	122.00€

(*) Pour les Compétitions Nationales y compris dans leur phase éliminatoire, se reporter aux règlements particuliers de ces épreuves.

E - FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIERS DISCIPLINAIRES

- Par exclusion	30.00€
- Par avertissement	8.00€
- Absence suite à une convocation par une Commission ou le Comité Directeur (LR, Lettre suivie, Journal) :	20.00€
par personne convoquée	
- Absence de rapport Club (à transmettre au District et à la DDSP) suite à incidents :	20.00€
- Absence de saisie Internet des "fiche incident" :	5.00€
par Incident	

CLUBS

- 1 match de suspension de terrain avec sursis	17.00€
- 2 matches de suspension de terrain avec sursis	34.00€
- de 1 match ferme à 2 matches fermes de suspension de terrain inclus	100.00€
- de 3 matches fermes à 5 matches fermes de suspension de terrain inclus	200.00€
- 6 mois fermes de suspension de terrain	400.00€

F - INDEMNITÉS

Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des Arbitres et Arbitres-Assistants, opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de Football.

- Officiel habitant la ville

ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms et au-delà	46.00€
plus indemnité kilométrique de 0,85 Euros à partir du 51 ^e de	0.95€
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court	
- A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de	30.00€
Cette indemnité d'équipement et de documentation sera :	
- Pour un match d'U17-U16 de	25.00€

"Futsal" (Foot en Salle) :

District de la Seine-Saint-Denis de football



- | | |
|--|---------------|
| - Indemnité de déplacement quel que soit le kilométrage | 46.00€ |
| - A ces frais de déplacement s'ajoute pour les Arbitres et Arbitres-Assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation de par rencontre dirigée (durée : 40 minutes) | 15.00€ |
| Barème de remboursement des frais de déplacement des "Délégués" et "Contrôleurs", opérant pour le compte du District de Seine-Saint-Denis de Football. | |
| - Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50 kms. | 46.00€ |
| - Officiel se déplaçant au-delà de 50 kms | 52.00€ |